



VOS REF.

NOS REF. TER-ART-2019-69280-CAS-141013-B9K2F7

INTERLOCUTEUR Maïlys CHAUVIN

TÉLÉPHONE 04 27 86 27 47

MAIL [rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com](mailto:rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com)

**DDT du RHONE**  
**165, rue Garibaldi**  
**CS 33862**  
**69401 LYON cedex 3**

A l'attention de Mme Evelyne LARA

OBJET Avis projet d'arrêt – PLU de JONS

Lyon, le 10/09/2019

Madame,

Nous accusons réception du dossier du projet de **PLU de la commune de JONS**, arrêté par délibération en date du 25/07/2019 et transmis pour avis le 22/08/2019 par votre service.

Nous vous rappelons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Il s'agit de :

**Ligne 400kV LA BOISSE - LE CHAFFARD 1**

**Ligne 225kV MIONS - ST-VULBAS-EST 1**

Vous trouverez ci-joint une carte sur laquelle a été reporté le tracé des lignes électriques existantes.

Nous vous informons que vous pouvez désormais télécharger librement et gratuitement sur le portail de l'Open Data RTE (<https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>) le tracé de nos ouvrages au format SIG.

Après étude de ce dossier, RTE attire l'attention sur les éléments suivants :

Les lignes électriques haute tension précitées traversent les zones A, Ae1, Ap et N de la commune.

**Centre développement & ingénierie  
de Lyon**

Service Concertation Environnement Tiers

1, rue Crépet

69007 LYON

TEL : 04.27.86.26.01



[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



## **1/ Report des servitudes I4**

### 1.1. Le plan des servitudes

Après étude du plan de servitudes, nous constatons que les ouvrages électriques cités ci-dessus sont bien représentés.

### 1.2. La liste des servitudes

Dans le cadre de notre réponse à avis lors du porter à connaissance, en date du 29/04/2011, nous vous demandions d'indiquer dans la liste existante le nom de nos ouvrages.

Ces remarques ont été prises en compte dans le dossier de PLU.

## **2/ Règlement**

Pas de remarques à formuler.

## **3/ Incompatibilité avec les Espaces Boisés Classés**

Certains ouvrages du réseau public de transport d'électricité sont situés en partie dans un Espace Boisé Classé (EBC).

RTE appelle tout particulièrement votre attention sur le fait que les servitudes I4 ne sont pas compatibles avec un Espace Boisé Classé et que dans le cas d'une présence de ligne, un déclassement du bois s'impose.

Nous vous demandons que sur les documents graphiques, le report du tracé des ouvrages suivants soit réalisé de façon à faire apparaître clairement, par un surlignage sans ambiguïté, l'axe des implantations d'ouvrages, et que soient retranchés des espaces boisés classés, des bandes suivantes :

- 50 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 400 000 Volts

**Conformément à ces indications, nous vous demandons de bien vouloir procéder au déclassement des EBC sous la ligne 400kV LA BOISSE - LE CHAFFARD au niveau du canal de Jonage.**



Nous vous précisons à cet égard qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Le service en charge de ces questions est :

**RTE**  
**Groupe Maintenance Réseaux LYONNAIS**  
**757, rue de Pré Mayeux**  
**01120 LA BOISSE**

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération très distinguée.

**La Chef du Service**  
**Concertation Environnement Tiers,**



**Marie SEGALA**